Facebook c’est voir et être vu !

Facebook est-il un espace public ou privé ?

Est-ce que nous sommes libres sur Facebook ?

Pourquoi Facebook ?

Facebook a très vite remplacé la plupart des autres formes de contact social que j'entretenais. Moins coûteux que le téléphone, plus spontané qu'un mail, plus informel qu'un forum, plus convivial qu'un blog, il me permet d'échanger en direct avec des gens que j'apprécie beaucoup et que, pour cause d'éloignement géographique, je ne peux voir "en vrai" que deux ou trois fois par an. Grâce à lui, j'ai approfondi des contacts professionnels ou amicaux esquissés ailleurs, renoué avec d'anciens copains/copines qui me manquaient […]. Grâce à lui, je peux en un clin d'oeil communiquer mes bonnes nouvelles ou faire part de mon profond énervement à 90% de mes connaissances, qui aussitôt se réjouissent pour moi ou m'envoient des petits coeurs de soutien. C'est con, un petit cœur, mais quand on passe toute sa journée isolée dans son appart' et que presque tous les gens qu'on aime vivent dans un autre pays, voire sur un autre continent, et ben ça fait chaud au coeur.

Source : http://leroseetlenoir.blogspot.com/2009/12/facebook-cest-formidable.html

« Ils répondent à un besoin de partage de connaissances, un désir de se fondre dans le collectif…Cette aspiration apparaît à un moment particulier de notre histoire : après deux siècles consacrés à la construction de l'homme en tant qu'individu libre, détaché de la société primale qu'est la communauté rurale, il s'est aperçu qu'en se libérant, il se prive d'un ensemble de liens sociaux qui le rattachaient à un groupe, à des traditions. Cette « expérience du vide » a fait émerger une soif de collectif ; Aujourd'hui, la figure du partage, de la collectivité, du groupe est au cœur de cette forme de sociabilité qui est en train de renaître. »

Stéphane Hugon, sociologue et responsable du Gretech (Groupe de recherche sur la technologie et le quotidien) cité dans Facebook un faux ami ? Valeurs mutualiste n°269 novembre/décembre 2010.

Facebook : informatif pour tous…

Et pourtant…

Pour ne pas sombrer, Claude Mathieu milite auprès de l'association ELA, dont l'un des parrains est Zinedine Zidane, et veut sensibiliser à la maladie, en faisant connaître le quotidien des enfants malades. « *Quel meilleur outil que Facebook ? J'avais moi-même 1 500 contacts, notamment dans le monde de la musique puisque j'ai le projet de faire une compil'pour récolter des fonds. J'ai créé une page "Rayan une maladie rare", j'y poste des articles sur la maladie, je raconte la vie de mon fils au quotidien. Il y a une dizaine de jours, cette page a été "polluée" par des gens qui ont écrit des horreurs, comme "euthanasions Rayan", ou "les enfants handicapés n'ont pas de place dans la société", ou encore "castrons le père de Rayan pour qu'il n'ait plus d'enfant autiste". J'ai interdit la publication des commentaires sur cette page, mais le problème continue.* »

Claude désactive son propre compte, mais un autre profil apparaît avec son nom et sa photo. Les horreurs ne s'arrêtent pas et comportent parfois une précision glaçante qui affole Chahrazed, la maman de Rayan. « *De temps en temps le petit passe une journée à l'hôpital. Sur Facebook, un jour on a vu écrit "je suis passé à l'hôpital, il dormait bien". J'ai paniqué, je me suis demandé si ces gens étaient capables de faire quelque chose à mon enfant.* »

D'autres propos font penser à des néo-nazis (« *notre Führer l'aurait déjà gazé* »), une croix gammée apparaît sur un avatar, et les pseudos choisis ont souvent des consonances germaniques. « *Je me suis rendu compte qu'une page d'une petite fille handicapée avait été attaquée de la même façon. J'ai continué à les pister et j'ai constaté il y a trois jours, qu'ils s'en sont pris à la page d'un jeune homme qui est atteint d'un cancer de la langue. C'est affreux* », poursuit Claude qui a donc décidé de s'adresser à Maître Bem, avocat parisien spécialisé dans les affaires d'"e-réputation".

Source : http://www.divertissonsnous.com/2010/11/02/harcelement-sur-facebook-reportage-66-minutes/ et midilibre.com (http://www.midilibre.com/articles/2010/10/10/A-LA-UNE-Un-enfant-handicape-cible-de-la-haine-sur-Facebook-1415925.php5)

Aussi il faut gérer : La confidentialité.

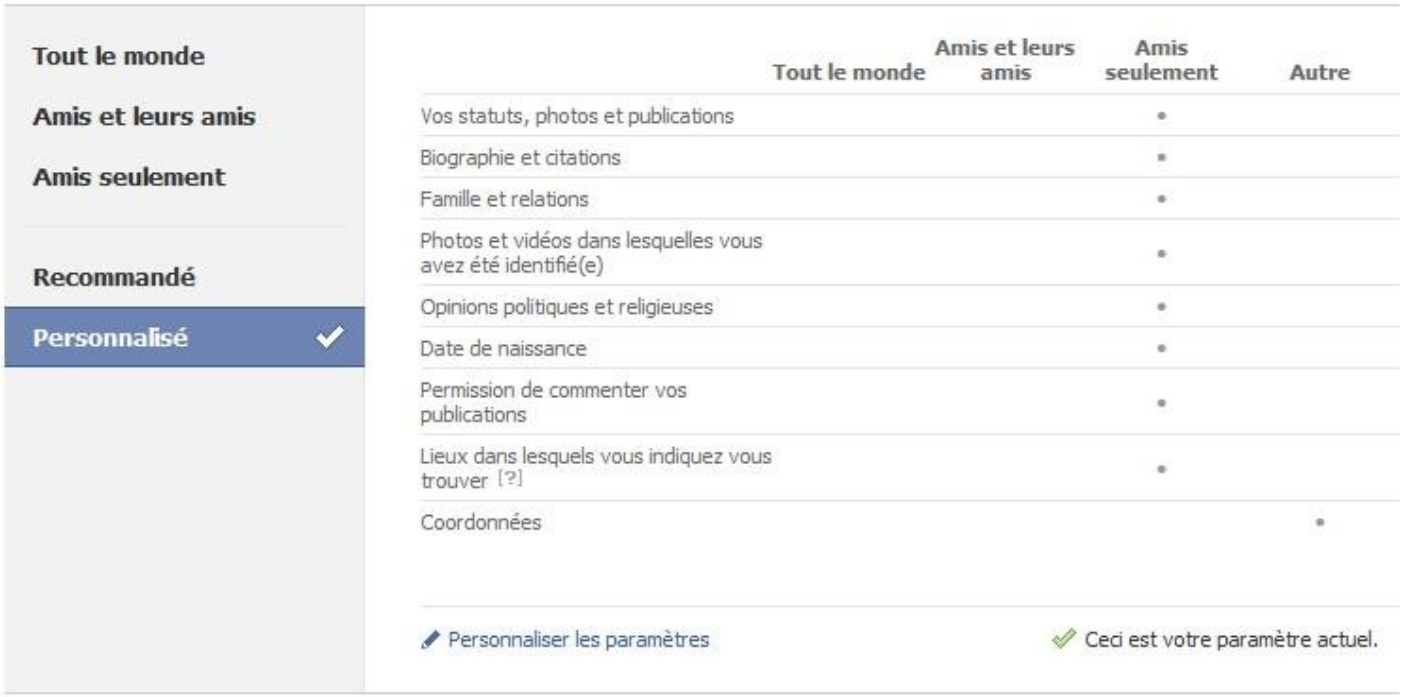

L'évolution de la vie privée sur Facebook

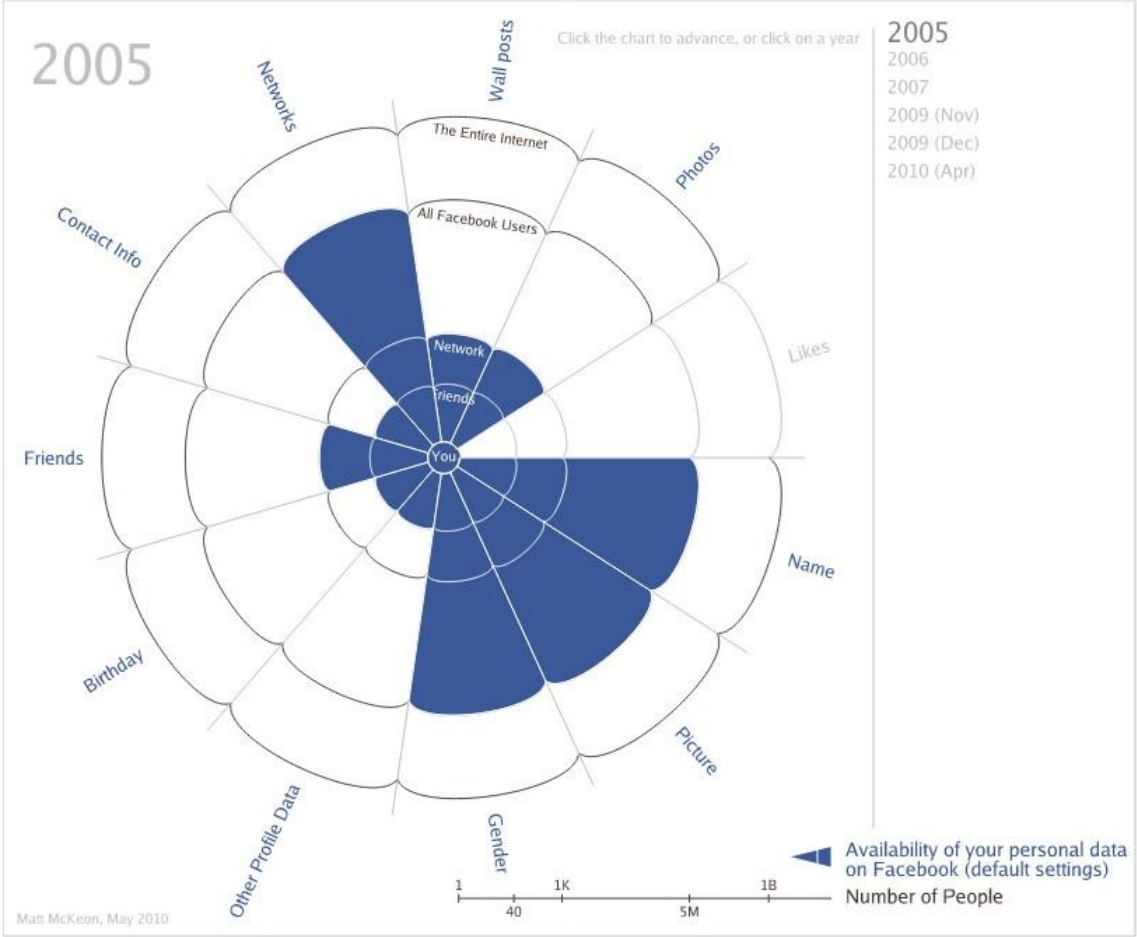

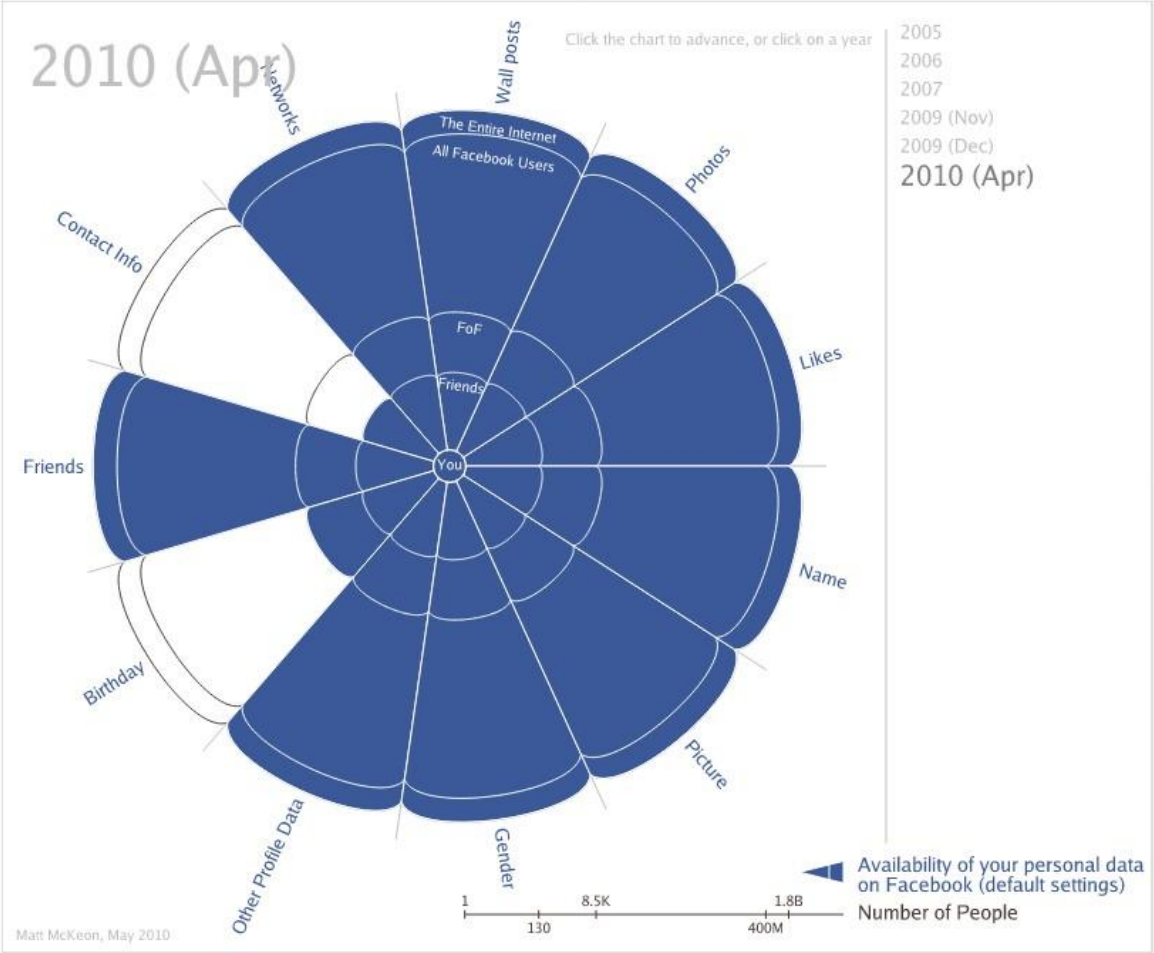

Source : http://mattmckeon.com/facebook-privacy/

Facebook et les jeunes.

« 13% des utilisateurs de Facebook sont âgés de moins de 18 ans. »

(cité par Valeurs mutualiste, n°269, nov/dec 2010)

4. Inscription et sécurité des comptes

Les utilisateurs de Facebook donnent leur vrai nom et de vraies informations les concernant, et nous vous demandons de nous aider à ce que cela ne change pas. Voilà quelques conditions que vous vous engagez à respecter pour l'inscription et la sécurité de votre compte :

1. Vous ne fournirez pas de fausses informations personnelles sur Facebook et ne créerez pas de compte pour une autre personne sans son autorisation.
2. Vous ne créerez qu'un seul profil personnel.
3. Si nous supprimons votre compte, vous n'en créerez pas d'autre sans notre autorisation.
4. Vous n'utiliserez pas votre profil personnel à des fins commerciales (comme en vendant vos mises à jour de statut à un annonceur, par exemple).
5. Vous n'utiliserez pas Facebook si vous avez moins de 13 ans.
6. Vous n'utiliserez pas Facebook si vous devez vous inscrire auprès des autorités locales en raison d'une condamnation pour violences sexuelles.
7. Vous mettrez vos coordonnées, exactes, à jour.
8. Vous ne communiquerez pas votre mot de passe (ou, dans le cas des développeurs, votre clé secrète), ne laisserez personne accéder à votre compte ou ne ferez quoi que ce soit qui puisse compromettre la sécurité de votre compte.
9. Vous ne transférerez pas votre compte (y compris les pages ou applications dont vous êtes l'administrateur) sans avoir préalablement obtenu une autorisation écrite de notre part.
10. Si vous sélectionnez un nom d'utilisateur pour votre compte, nous nous réservons le droit de le retirer si nous le jugeons inapproprié (par exemple, lorsque le titulaire d'une marque de commerce porte plainte concernant un nom d'utilisateur qui ne correspond pas au nom réel de cet utilisateur).

« Dans le cadre d'une enquête du Cyberbullyin research Center menée en 2007 auprès de 1900 collégiens américains, 12% de ces adolescents ont avoué avoir photographié quelqu'un et mis sa photo en ligne ans l'autorisation de l'intéressé. »

Putain qu'c'est bon sa ! Rendez vous mercredi prochain avec un patron ! ADIEU Lycée de Merde et Prof à la con ! :D !

Manque plus qu'a signé le contrat est tout sa j'ejecte ! Pierre Bérégovoy Lycée en papier maché !

Il y a environ une heure · J'aime · Commenter

« 10% des collégiens seraient régulièrement victimes de brimades ou de harcèlement, selon une enquête menée auprès de 3000 d'entre eux par J-Pierre Bellon, professeur, et Bertrand Gardette, conseiller principal d'éducation, fondateurs en 2007 de l'association pour la prévention des phénomènes de harcèlement entre élèves (APHEE). Les formes traditionnelles de harcèlement (insultes, racket, jeux dangereux) tendent aujourd'hui à céder la place) une nouvelle pratique le « cyerbullyng ». Cette forme de lynchage se pratique par le biais des nouvelles technologies. Les professeurs eux-mêmes ne sont pas épargnés. La meilleure parade : éduquer dès leur plus jeune âge les enfants à une utilisation responsable d'Internet. »

Pour en savoir plus : harcelement-entre-eleves.com

Bullying.org

La géolocalisation

Mes amis peuvent indiquer que je me trouve à certains endroits **Modifier les paramètres**

Nouveau sur Facebook : ne partagez plus seulement ce que vous faites, partagez l'endroit où vous le faites. Le réseau social à lancé hier Facebook Places aux Etats-Unis, une nouvelle option permettant, par le biais de son *smartphone,* de partager sa position avec ses amis.

Source de la vidéo : http://www.youtube.com/v/ZfX_ZQag1BM&hl=fr_FR&feature=player_embedded&version=3

Facebook est une entreprise…elle doit gagner de l'argent !

«Si Mark Zuckerberg, le patron et fondateur de Facebook, a déclaré au Washington Post qu'il entendait « rendre le monde ouvert et connecté », le succès du réseau social et ses 600 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2009 reposent avant tout sur la marchandisation des données privées de ses utilisateurs.

L'un des derniers services mis en place, « Places » (« lieux »), en est une bonne illustration. En ajoutant la fonction de géolocalisation au réseau social, il est désormais possible de connaître toutes les habitudes du consommateur, ses magasins favoris, ses restaurant préférés…pour le plus grand bénéfice des publicitaires locaux »

Source : valeurs mutualiste, n°269 novembre/décembre 2010.

Donc…

Quelles mesures a pris Facebook pour protéger notre vie privée ?

Facebook a pris les devants afin d'éviter que ses utilisateurs considèrent cette fonction comme un coup supplémentaire porté au respect de leur vie privée. S'il n'est pas possible de désactiver Places purement et simplement, l'écran de paramètres de confidentialité permet en revanche de paramétrer avec plus de précision ce que vous partagez ou non.

Déjà accessibles en France, ces paramètres permettent notamment de masquer votre présence dans un lieu où vous êtes enregistré et d'interdire à vos amis d'indiquer à votre place que vous vous trouvez dans le même lieu qu'eux.

Nous vous conseillons d'y jeter un œil, car par défaut, votre présence dans la rubrique « ici, maintenant » est publique et vos amis peuvent vous identifier dans un lieu comme dans une photo sans votre autorisation, si vous l'avez octroyée ne serait-ce qu'une fois ! Méfiance, donc.

Adresse des documents de la page précédente et celle-ci : http://www.01net.com/editorial/519863/facebook-places-ce-quil-faut-savoir-avant-de-se-lancer/

Espace privé ? ….Espace public ?

Fin 2008, trois salariés d'une entreprise d'ingénierie sont licenciés pour *"incitation à la rébellion"* : ils avaient promis de *"rendre la vie impossible"* à leur hiérarchie lors de conversations sur leurs comptes Facebook.

Le conseil des prud'hommes de Boulogne-Billancourt a jugé ces licenciements *"fondés"*, vendredi. Pour Christianne Feral-Schuhl, Facebook est un espace public. Avocate spécialiste des questions liées aux technologies de la communication et auteure de *Cyberdroit, le droit à l'épreuve de l'Internet* (Dalloz), elle considère que les internautes *"n'ont pas conscience de ce qu'ils communiquent"*.

La société qui a licencié ses deux employés a fait valoir qu'elle n'avait pas *"violé la vie privée de ses salariés"* car les propos avaient été échangés *"sur un site social ouvert"* : Facebook est-il un espace public ou privé ?

Christianne Feral-Schuhl : C'est un débat qui a au moins dix ans : le problème de la zone privée, de l'utilisation par un salarié du réseau social et la manière dont il imprègne le lieu de travail. La notion d'unité de temps et de lieu n'existe pas. Mais la fonction de partage est inhérente au réseau social. Facebook est donc public.

La page des salariés était élargie "aux amis des amis". On peut cependant paramétrer son compte Facebook : seuls les amis ou certains amis peuvent accéder aux publications...

Un groupe restreint ne garantit pas la confidentialité : chacun des amis peut partager avec les autres personnes du réseau. On ne leur interdit pas de réutiliser l'information. Le concept de Facebook, c'est le "*peace and love*" des années post Mai-68 : je partage tout. Plus j'ai d'amis, mieux je me porte et les amis de mes amis sont mes amis. Sauf que je choisis mes amis... mais pas les amis de mes amis.

Dans ces conditions, qu'est-ce qui différencie une conversation sur un "mur" de Facebook de celle que l'on pourrait tenir autour d'un verre dans un café ?

Rien n'empêche à un individu de rapporter des propos à un employeur. La différence, c'est la preuve. Avec le réseau social, il y a un écrit électronique, la donnée peut être transférée et portée à connaissance. Nous ne sommes pas dans la situation où l'employeur est allé chercher dans la sphère privée.

S'il fouille dans le sac à main d'un employé, il touche à la zone de liberté. Mais là, c'est l'un des amis qui a transmis les informations. Il faudra attendre la décision de la Cour d'appel et le jugement d'autres cas pour voir si ce licenciement fait jurisprudence.

Le code du travail permet aux salariés de critiquer leur employeur : qu'en est-il du droit d'expression?

Le droit d'expression existe dans et hors du lieu de travail, mais il y a ensuite appréciation faite par le juge sur le caractère abusif ou non des propos. On peut considérer qu'il y a eu dénigrement, dénonciation calomnieuse. Le droit d'expression a alors causé préjudice. La jurisprudence rappelle que la liberté d'expression a pour corollaire la responsabilité de ceux qui en usent.

Il s'agit de l'exécution loyale du contrat, qui impose la discrétion tant vis-à-vis des tiers que des collègues : on a le droit de s'exprimer sans que cela conduise à des abus. Il faut mesurer ses propos, il existe toujours une règle de discrétion et de modération, surtout sur les défouloirs électroniques et les forums. Sur ce point, les internautes n'ont pas conscience de ce qu'ils communiquent.

Comment se protéger sur les réseaux sociaux ?

On ne maîtrise pas les données que l'on publie sur Facebook. Un réseau social a aussi son côté sombre : les internautes dont les images sont modifiées, victimes de fausses rumeurs, ou qui ont eu leur "e-réputation" salie. Il est donc nécessaire de se protéger en amont.

Peut-être faut-il favoriser la régulation. Comme *"Fumer tue"* sur les paquets de cigarettes ou *"Ralentissez"* sur la route, il pourrait être affiché *"Vous publiez, attention au contenu"*.

Propos recueillis par Flora Genoux Source : LEMONDE.FR | 19.11.10 | 20h44 • Mis à jour le 19.11.10 | 21h37 (http://abonnes.lemonde.fr/technologies/article/2010/11/19/sur-facebook-on-ne-choisit-pas-les-amis-de-ses-amis_1442572_651865.html)

Attention : vol d'identité numérique !

En allant sur google voila ce que l'on peut trouver !

PIRATER FACEBOOK
Facehack est un site proposant le **piratage** des comptes **facebook** ,relié à un serveur d'authentification, il vous permet de déchiffrer le mot de passe ...
www.**pirater-facebook**.fr/ - En cache

Piratage facebook : trouver le **pirate facebook**.
j'ai accepté un contact pensant que c'était une blague, en fait cette personne m'a déjà **piraté facebook** et maintenant utilise mon prénom et le nom de mon ...
www.brakstar.com › Forum › Demandes - En cache - Pages similaires

pirater facebook
Hebergement web de qualité par Micro Paiement audiotel, Allopass, sous domaine gratuit. **pirater-facebook**.be. L'hebergement de ce site a expiré ou a été ...
pirater-facebook.be/ - En cache

Piratage de comptes **Facebook** | Journal du **Pirate**
28 avr. 2010 ... Le journal du **pirate sur Facebook** Pour ceux qui le souhaitent, Le Journal du Pirate est disponible sur Facebook, alors n'hésitez pas à. ...
www.journaldu**pirate**.com/**piratage**-de-compte-**facebook**/ - En cache

Bonjour,
je suis pas inscrit sur se truc, mais un type a mis une photos de moi sur le sien.je lui ai demander de la retirer, il veux pas..on en fais quoi du droit a l image....????il un article dans le code pénal qui punit cette acte là.aider moi svp, sinon je fais un procès la société facebook.merci de votre compréhension.

Répondre librement

Bonjour,
jé un problem dans mon facebook ya un contact ki ma envoi l'initation pour l'ajot e jé fé mé ila ma fé des problem avec mes contact ila publier tt mes tofs a tt le monde e je vx avoir comment soit suprimé ce contact soit piraté sons facebook

Encore une fois, il faut rappeler que la vidéo de cet article est une arnaque. Il n'est pas possible de pirater le compte Facebook d'une personne, à moins bien sûr de connaître son mot de passe.

Répondre ▶ 1 réponse · *actif il y a 19 semaines* Rapporter

Conclusion :

Andy Warhol avait pronostiqué que "*dans le futur, chacun aura droit à 15 minutes de célébrité mondiale*", la question, aujourd'hui, est plutôt de savoir en quelle mesure il est, et sera encore possible, à l'avenir, d'avoir son "*quart d'heure d'anonymat*" (voir Dans le futur, chacun aura droit à son quart d'heure d'anonymat).

"Gardez bien à l'esprit que tout ce que vous ne contrôlez pas est définitivement hors de votre portée. Le réseau n'oubliera rien. **Il faut apprendre à maîtriser ce que l'on publie**, et surtout garder ce qui est intime hors du Web public. C'est un espace public, votre vie privée n'a rien à y faire. »

Source : http://bugbrother.blog.lemonde.fr/2010/11/20/pour-en-finir-avec-la-vie-privee-sur-facebook/

Autre site à consulter : http://www.nordeclair.fr/Actualite/2009/04/02/big-brother-est-derriere-nous-alors-aut.shtml